

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Fixation des taux
d'imposition des quatre
taxes directes locales et
fixation du taux de la
Taxe d'Enlèvement des
Ordures Ménagères**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 10 avril 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 avril 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 14

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2007 :

- le taux des quatre taxes, suivant le tableau ci-dessous :

Taxes	Produits 2006	Taux 2006	Bases prévisionnelles 2007	Taux 2007	Produits 2007
Taxe d'Habitation	8 488 674 €	11,68 %	74 278 000 €	11,68 %	8 675 670 €
Foncier Bâti	6 342 478 €	9,54 %	68 003 000 €	9,54 %	6 487 486 €
Foncier Non Bâti	75 217 €	37,44 %	194 900 €	37,44 %	72 971 €
Taxe Professionnelle	5 662 382 €	10,35 %	55 967 000 €	10,35 %	5 792 585 €
Total	20 568 751 €	/	198 442 900 €	/	21 028 712 €

- le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est obtenu en rapportant le produit voté au Budget Primitif 2007, soit 2 865 600 €, aux bases prévisionnelles, soit 67 918 765 €, ce qui donne un taux de 4,22 % pour l'année 2007. Pour information, le taux 2006 était de 4,32 %.

Concernant les 4 taxes directes locales (T.H., T.F.B., T.F.N.B. et T.P.), le Budget Primitif 2007, adopté le 14 décembre 2006, prévoyait un produit de 20 980 125 €. Suite à la notification des bases prévisionnelles 2007, le produit des quatre taxes s'élèvera finalement à 21 028 712 €, soit + 48 587 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 4,22 %,
- de maintenir pour l'année 2007 le taux des quatre taxes :
 - taxe d'habitation : 11,68 %,
 - foncier bâti : 9,54 %,
 - foncier non bâti : 37,44 %,
 - taxe professionnelle : 10,35 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à la majorité, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS (pouvoir à Monsieur LAURENT), Monsieur BINET votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS